

Le Centre Interdépartemental de
Gestion de la
Petite couronne
Centre organisateur

Le Centre Interdépartemental de
Gestion de la
Grande couronne

Le Centre de Gestion de
Seine-et-Marne

Co-organisent

**L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE
D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^E CLASSE
SESSION 2026**

FILIÈRE ANIMATION – CATÉGORIE B

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date de l'épreuve d'admissibilité	Date de l'épreuve d'admission
Du mardi 10 mars au mercredi 15 avril 2026	Jeudi 23 avril 2026	Jeudi 17 septembre 2026 Au CIG Petite Couronne et si nécessaire dans un lieu précisé ultérieurement	À compter du lundi 30 novembre 2026 Au CIG Petite Couronne et si nécessaire dans un lieu précisé ultérieurement

- **Les formulaires d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr.** Ils pourront être transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image.
- La préinscription ne sera considérée comme une inscription définitive qu'au moment de sa validation par le candidat, à partir de son espace sécurisé. **En l'absence de validation dans les délais (soit au plus tard le jeudi 23 avril 2026, 23h59), la préinscription en ligne sera automatiquement annulée.**
- Le CIG Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats.
- Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au **lundi 20 juillet 2026**.

Contact : concours@cig929394.fr

Conditions d'inscription

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires :

- Titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 2^e ou de 1^{re} classe
- Comptant au moins 12 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État
- Dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Remarques :

- Les conditions doivent être remplies au 1^{er} janvier de l'année de l'établissement de la liste d'aptitude
- Les candidats doivent être en activité à la clôture des inscriptions